BULLETIN D'INSCRIPTION

A la restauration scolaire de Brancourt-en-Laonnois

Année scolaire 2026/2027

Je soussigné : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Email : _____

❍ Demande l'inscription à la restauration scolaire selon le(s) jour(s) fixe(s) suivants :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Dans ce cas :

- Les repas seront commandés d'office par le secrétariat de la mairie de Brancourt aux jours indiqués,
- Règlement : Les repas commandés sont à régler auprès du secrétariat de mairie chaque fin de mois, pour le mois suivant.
- Pour toute absence, prévenir la mairie la veille avant 10 heures.

❍ Demande l'inscription à la restauration scolaire selon des jours variables. *Coupon à compléter.*

Je m'engage à régler chaque mois les repas pris par mon enfant. Toute réservation ou annulation de repas doit être faite le JEUDI MATIN avant 10 heures (dernier délai) pour la semaine suivante. Les repas annulés dans les délais fixés seront reportés sur le mois suivant. Un repas annulé le jour même étant déjà livré ne pourra être remboursé.

- Je réglerais, au même moment, au secrétariat de mairie les repas commandés par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces :
  - Possibilité de dépôt du règlement dans la boite de la mairie avec mention "Pour la cantine" (**uniquement pour les paiements par chèque**).

- **Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement.**

Pour mon ou mes enfant(s) :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Le : _____

Signature

FICHE PERSONNES A CONTACTER

Pour l'ENFANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe : _____

PARENTS *(Préciser si téléphone personnel ou professionnel)*

Nom et prénom du père : _____ Téléphone : _____

Nom et prénom de la mère : _____ Téléphone : _____

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

1) * Nom, prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Lien avec l'enfant : ☐ Parent ☐ Grands parents ☐ Famille (sœur, frère, oncle, tante)
☐ Assistante maternelle ☐ Autres ……..

2) * Nom, prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Lien avec l'enfant : ☐ Parent ☐ Grands parents ☐ Famille (sœur, frère, oncle, tante)
☐ Assistante maternelle ☐ Autres ……..

3) * Nom, prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Lien avec l'enfant : ☐ Parent ☐ Grands parents ☐ Famille (sœur, frère, oncle, tante)
☐ Assistante maternelle ☐ Autres ……..

*** Cochez la ou les cases suivantes si vous autorisez la personne à venir chercher votre enfant.**

Fait à _____ Le _____

Mention « lu et approuvé » : _____
Signature du représentant légal :

FICHE SANITAIRE

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles pendant la période où l'enfant est présent à la cantine scolaire.

Renseignements médicaux concernant l'enfant

Régime alimentaire ou troubles de santé

Aucun régime alimentaire prescrit par un médecin ne peut être pris en charge.
Un accommodement des repas sera réalisé pour les enfants mangeant sans viande (dans ce cas, à préciser ci-dessous)
ATTENTION ! Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments.

En cas d'accident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.
En cas d'accident grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires en contactant, docteur, pompiers ou S.A.M.U.
Le responsable légal est immédiatement informé.
A cet effet, il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint entre 11h30 et 13h30.
Au cas où personne ne serait joignable à ces numéros, la municipalité décharge toute responsabilité.

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

_____

_____

Médecin traitant

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e), _____
représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la cantine à prendre, le cas échéant, toute mesure d'hospitalisation rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

Date Signature

ASSURANCE

Assurance – responsabilité civile

Les accidents survenant pendant la pause déjeuner sont couverts par la Responsabilité civile des parents. Il est conseillé de souscrire une assurance scolaire couvrant notamment les activités extra-scolaires. **L'attestation en responsabilité civile doit être jointe au dossier d'inscription.**

Nom de l'assurance : _____

Numéro de contrat : _____

DROIT A L'IMAGE

Droit à l'image – Demande d'autorisation parentale

Je soussigné(e) _____

Qualité : père – mère – représentant légal *(rayer la mention inutile).*

Autorise la Mairie de Brancourt-en-Laonnois à photocopier ou filmer :

mon fils, ma fille *(préciser ses nom et prénom)* : _____

Accepte et autorise l'utilisation de ces images et/ou enregistrement dans le cadre de la parution du bulletin communal, site internet communal, réseaux sociaux (Facebook)
et/ou exposition.

Fait à_____ Le_____

Signature du représentant légal

Dernière mise à jour le 7 mars 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement approuvé le 7 mars 2025 par le Conseil Municipal, régit le fonctionnement du restaurant scolaire situé à la salle polyvalente de BRANCOURT-en-LAONNOIS, 14, rue de la Prairie. Il est complété en annexe par une charte du savoir vivre et du respect mutuel qui sera également affichée au restaurant.

Fonctionnement

Mis en place sur la commune de BRANCOURT-en-LAONNOIS, le service restauration s'adresse aux enfants scolarisés sur le regroupement scolaire de BASSOLES-AULERS, BRANCOURT-en-LAONNOIS et PRÉMONTRÉ et prioritairement à ceux dont les 2 parents exercent une activité professionnelle.
Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Elle se décline en plusieurs objectifs :

- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable, s'assurer que les enfants prennent leur repas,
- Veiller à la sécurité des enfants,
- Veiller à la sécurité alimentaire,
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

Les repas sont confectionnés et livrés par une Société spécialisée dans les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigés par la réglementation.

Inscriptions – Tarifs

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, vous devez l'inscrire **chaque année** auprès du secrétariat de Mairie de BRANCOURT-en-LAONNOIS, **au plus tard le 15 juin** de l'année en cours, pour l'année scolaire suivante. Cette formalité concerne chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, la restauration scolaire.
L'inscription peut être prise en cours d'année pour les enfants nouvellement arrivés et scolarisés sur le regroupement scolaire.

Article 1 - Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée et comprenant une fiche de renseignements,
- Un récépissé portant approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire,
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile **et** assurance individuelle accident,
- Un exemplaire de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel, signé par les parents et par l'élève.

Afin de permettre aux parents de s'y référer, ceux-ci gardent le règlement et un exemplaire de la charte.

RAPPEL :
Les parents doivent s'assurer régulièrement que les enfants ont bien intégré les jours où ils déjeunent au restaurant scolaire.

Article 2 - Renseignements :

Le dossier comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.
Au début de chaque année scolaire, la famille remplit une fiche de renseignements relatifs à la famille à destination du service de la mairie. Tout changement en cours d'année, par rapport aux renseignements fournis, doit être signalé au secrétariat de Mairie.

Article 3 – Tarifs – paiement des repas :

Le prix du repas est révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal. La réservation et le règlement des repas sont à effectuer **uniquement** auprès du secrétariat de la Mairie de BRANCOURT-en-LAONNOIS.
Les règlements doivent impérativement être déposés à la mairie **chaque fin de mois pour le mois suivant** (espèces ou chèques ; **les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor public**).
RAPPEL : Tout règlement parvenu après ce délai entraîne un dépôt tardif des chèques en trésorerie et pénalise considérablement les personnes ayant réglé dans les délais fixés.

Article 4 – Annulation des repas :

En cas de désistement dû **à la maladie de l'enfant** le jour même du repas, celui-ci ne sera ni remboursé, ni reporté. Cependant, **si vous prévenez le secrétariat de Mairie par téléphone ce même jour avant 10 heures les repas des jours suivants seront reportés.**
Vous pouvez également annuler un repas pour un autre motif que la maladie de l'enfant, mais pour que celui-ci soit reporté, il faut également prévenir la mairie au plus tard la veille avant 10 heures.

Fréquentation – Horaires – Organisation

Article 5 – Fréquentation habituelle :

La fréquentation du service peut être continue (chaque jour d'école de la semaine, ou **par exemple** : tous les lundis et jeudis, il s'agit de l'inscription en jours **FIXES**) ou discontinue (certains jours de la semaine ou du mois, il s'agit de l'inscription en jours **VARIABLES**).
En cas d'inscription en jours **VARIABLES**, il faut déposer un coupon hebdomadaire **au plus tard le mercredi** à 12 heures pour la semaine suivante. Aucune réservation ne sera prise en cours de semaine pour une inscription la même semaine.
Pour les inscriptions en jours **FIXES**, elles seront automatiques (pas besoin de coupon hebdomadaire) dès l'instant ou, sur la fiche d'inscription, la case « jours fixes » aura été complétée.
Toute absence, pour quelque motif que ce soit, doit être signalée le jour même, et avant 10 heures, auprès du responsable de la restauration scolaire ou auprès de la mairie.

Article 6 – Discipline :

Il est demandé le respect mutuel et des règles de vie en collectivité, ainsi que le respect des lieux et du matériel. Un enfant qui poserait des problèmes de discipline pourrait, après avertissement resté sans suite, être exclu provisoirement ou définitivement de la restauration scolaire.

Article 7 – Heures d'ouverture :

Le service est ouvert tous les jours scolaires entre 11 h 30 et 13 h 30. Ces horaires se situent en dehors du temps obligatoire d'enseignement.
La prise en charge des élèves mangeant au restaurant scolaire s'effectue par les animateurs/animatrices de la CCPC (Communauté de Communes Picardie des Châteaux) pour toute la durée de cet interclasse, ainsi que pour les trajets entre l'école et la salle polyvalente.
Les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux de la restauration scolaire, sauf à l'occasion d'opération « portes ouvertes » organisées par la Mairie.

Article 8 – Locaux :

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, propres à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale.

La restauration

Article 9 – Santé – accident :

Aucun régime alimentaire prescrit par un médecin ne peut être pris en charge. Un accommodement des repas sera réalisé pour les enfants mangeant sans viande (**dans ce cas, à préciser sur la fiche d'inscription**).
Attention : le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments.
En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.
En cas d'accident grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (docteur, pompiers ou S.A.M.U.). Le responsable légal est immédiatement informé. A cet effet il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint entre 11 h 30 et 13 h 30. Au cas où personne ne serait joignable à ces numéros, la municipalité décharge toute responsabilité.

Responsabilité – assurance :

Au début de chaque année scolaire, la famille apporte la preuve d'un contrat de responsabilité civile, jointe au bulletin annuel d'inscription. Le contrat passé pour l'activité scolaire couvre, en principe, les risques liés à la fréquentation de la restauration scolaire.
La commune couvre les risques liés à l'organisation du service.

Le Maire,

Marie-Laure ROUYER

Coupon réponse à déposer avec le dossier d'inscription

Je soussigné (e)_ _

Responsable légal de l'enfant (ou des enfants) : _

_ _

Reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur et de la charte** de la restauration scolaire.

Fait à _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _, le _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Signature,

RESTAURATION SCOLAIRE de BRANCOURT-EN-LAONNOIS – ANNÉE 2026/2027

COUPON MENSUEL *(préciser le mois concerné) : _____*

J'inscris mon enfant :

NOM : _____ Prénom : _____

A la restauration scolaire, les jours suivant(s) * :

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

*** Merci de compléter la (les) date(s) correspondant à la venue de votre enfant.**

A _____ Le ___/___/___

Signature d'un parent ou du responsable légal.

RESTAURATION SCOLAIRE de BRANCOURT-EN-LAONNOIS – ANNÉE 2026/2027

COUPON MENSUEL *(préciser le mois concerné) : _____*

J'inscris mon enfant :

NOM : _____ Prénom : _____

A la restauration scolaire, les jours suivant(s) * :

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

Lundi : ___/___/___ Mardi : ___/___/___ Jeudi : ___/___/___ Vendredi : ___/___/___

*** Merci de compléter la (les) date(s) correspondant à la venue de votre enfant.**

A _____ Le ___/___/___

Signature d'un parent ou du responsable légal.

Restauration scolaire de Brancourt-en-Laonnois

CHARTE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL



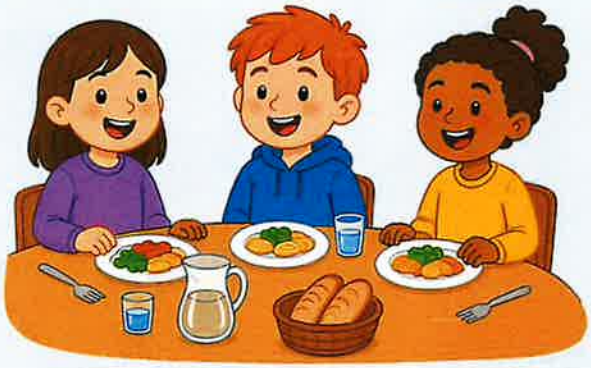


Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer pour chacun.

Avant le repas :



- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains,
- Je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture.



Pendant le repas :





- Je me tiens bien à table,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je goûte à tout,
- Je ne crie pas,
- Je ne me lève pas sans raison,



Après le repas :

- Je joue sans brutalité,
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel,
- Après avoir ramassé mes affaires, je me mets en rang quand on me le demande.



En permanence :

- Je respecte le personnel de service et mes camarades,
- J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.



Brancourt-en-Laonnois, le .....

Nom, prénom et signature de l'élève :

Signature des parents :